

COURS POST UNIVERSITAIRE  
POUR LA FORMATION DE SPECIALISTES  
DE L'INFORMATION ET DE LA  
DOCUMENTATION SCIENTIFIQUES

Année 1977-1978

- MEMOIRE -

ORGANISATION DE LA COOPERATION ET DE LA COORDINATION DES ACTIVITES  
DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONNELLES POUR L'INDUSTRIE MAGHREBINE:  
LA DOCUMENTATION AU CENTRE D'ETUDES INDUSTRIELLES DU MAGHREB

présenté par

Moncef SLAMA

sous la direction de Madame BEAUCHET  
Directeur d'études

Juin 1978

REMERCIEMENTS

A la fin du cours post-universitaire pour la formation des spécialistes de l'information et de la documentation scientifiques, mes remerciements vont à tous les professeurs qui, avec dévouement, ont su dispenser un enseignement à la hauteur de leur tâche.

Je remercie tout particulièrement Monsieur Jean MEYRIAT, Président du Comité Directeur du CPU et Madame BEAUCHET, Directeur d'études et Directeur de ce mémoire, qui ont pu nous faire profiter de leur expérience.

Je m'en voudrais enfin, si je ne présentais pas mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidé pendant mon séjour en France.

- TABLE DES MATIERES -

	Page
A - INTRODUCTION	5
B - L'INFORMATION INDUSTRIELLE EN TANT QUE FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DU MAGHREB	8
I - ROLE DE L'INFORMATION INDUSTRIELLE DANS LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN VUE DE SATISFAIRE AUX BESOINS DES UTILISATEURS MAGHREBINS	15
1. Le transfert technologique	15
2. Assistance des organisations internationales	16
3. Echanges d'informations techniques	16
4. Modalités de transfert de technologie	18
5. Objectif ; les utilisateurs	19
6. Les sources adaptées aux besoins des utilisateurs	19
II - OBJECTIFS D'INDUSTRIALISATION ET SERVICES D'INFORMATIONS ET DE DOCUMENTATION INDUSTRIELLES EXISTANTS POUR L'INDUSTRIE MAGHREBINE EN ALGERIE, MAROC, MAURITANIE ET TUNISIE	21
1. Objectifs d'industrialisation selon les plans de développe- ment de chaque pays	21
2. Les services d'information en Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie	23
III - BESOINS DE LA COOPERATION DES PAYS DU MAGHREB EN MATIERE D'IN- FORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	36

	Page
IV - POSSIBILITES DE LA COOPERATION ET DE LA COORDINATION INTER-MAGHREBINE : LE ROLE DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU CEIM	39
1. Intéret et objectifs d'une coopération maghrébine en matière d'information industrielle	39
2. Conception d'une coopération	40
3. La documentation au centre d'études industrielles du Maghreb	41
4. Actions à entreprendre par le centre de documentation du CEIM	44
5. Autres modes de coopération	47
6. Préparation des services d'information et de documentation industrielles dans les pays du Maghreb pour la mécanisation future	49
V - COOPERATION ENTRE LES SERVICES D'INFORMATION DES ENTREPRISES MAGHREBINES	51
VI - POSSIBILITES OFFERTES PAR LA COOPERATION INTERNATIONALE	55
VII - PROPOSITION D'ELEMENTS POUR UN SCHEMA DE COOPERATION	57
CONCLUSION	58
BIBLIOGRAPHIE	60
ANNEXES	64

## A - INTRODUCTION

L'industrie représente une des ressources les plus importantes des économies nationales, régionales et même internationales et y joue un rôle primordial. Il va sans dire qu'une coopération appuyée sur la coordination en matière d'information et de documentation industrielles à l'échelle maghrébine rendrait de grands services à cette industrie et au développement maghrébin. Une telle coopération régionale a vu le jour dans les pays d'Amérique Latine sous l'égide de la Commission Latino-Américaine de la Fédération Internationale de documentation (La Haye). L'une des premières activités de la FID/CLA a été l'établissement d'un catalogue collectif des périodiques dans les bibliothèques. Elle a pu également promouvoir, dans les pays membres, le développement des services de reproduction et de traduction et l'utilisation de la classification décimale universelle.

- Le développement scientifique et technique d'un pays ou d'un groupe de pays doit s'appuyer sur une documentation bien organisée. Or, la planification économique, scientifique et technique comprend un plan pour le développement et l'utilisation adéquate des ressources documentaires. Dans plusieurs pays on voit déjà s'établir une relation très étroite entre les organismes nationaux de recherches scientifiques, techniques et les services d'information et de documentation.

- Le développement du potentiel industriel est en grande partie fonction des facilités d'accès aux connaissances scientifiques et techniques. Etant donné que la croissance économique dépend essentiellement de la possibilité d'augmenter la productivité, il importe que ces informations soient totalement accessibles à tous ceux qui doivent les utiliser. Au besoin on s'efforcera même de les leur faire connaître sur demande (dissémination sélective) SDI.

- Il est normal de penser qu'une étude des méthodes utilisées dans le domaine de l'information industrielle dans les pays du Maghreb (sélection, traitement, diffusion) des documents pourrait apporter des enseignements précieux pour une future coopération en matière d'information et de documentation techniques inter-maghrébine.

- Il s'agit de définir les objectifs et les réalisations des plans de développement dans le secteur industriel dans les pays du Maghreb et de décrire les systèmes d'information existant pour l'industrie maghrébine.

- Progressivement on s'achemine vers l'idée de réunir "toutes documentations industrielles statistiques et technologiques ainsi que des informations portant sur des travaux présentant un intérêt particulier pour les pays du Maghreb afin de constituer une coopération et une coordination des activités documentaires et informationnelles pour l'industrie maghrébine. Une telle coopération contribuera à l'accomplissement du programme général d'intégration des pays du Maghreb.

- La tendance générale ainsi dégagée répondra à un besoin d'améliorer et d'accélérer le transfert des informations industrielles entre les pays membres. Or, une telle exigence ne pouvait être satisfaite que par la transformation du Centre de documentation du CEIM en un service maghrébin d'information et de documentation industrielles ayant pour mission de détecter, d'identifier, d'analyser, de stocker et de diffuser l'information.

- Le Centre de documentation du CEIM a le premier ressenti la nécessité d'organiser de façon rationnelle et efficace le traitement de la documentation industrielle sur la base d'une coopération multilatérale entre les pays du Maghreb parce qu'il devait satisfaire les besoins d'informations de

ces experts, des Etats maghrébins et des centres internationaux d'informations.

- Au fur et à mesure de l'industrialisation maghrébine, le potentiel de publications industrielles provenant des quatre pays s'accroît et les techniques documentaires traditionnelles ne permettent plus son exploitation de façon rationnelle, rapide et suffisamment complète.

- Cet aspect quantitatif n'est pas seul à justifier le besoin en informations. La qualité de l'information fournie est plus importante encore. Dans les laboratoires, les universités, les usines, les départements ministériels, etc., les chercheurs ont besoin d'informations précises.

A des questions pertinentes, il faut donner des réponses pertinentes. Toute redondance est génératrice de retard pour poursuivre la recherche de la cohésion.

- Le centre de documentation du CEIM devrait canaliser des flots d'informations provenant des pays Maghrébins, les centraliser puis opérer leur redistribution sélective. Les avantages d'un tel système sont évidents. Le traitement en commun de la littérature industrielle maghrébine aura pour conséquence :

- a) d'éliminer le chevauchement et la duplication dans le traitement de la littérature
- b) d'éviter un énorme gaspillage en capital et en temps de travail
- c) de mettre à la disposition des gouvernements, des chercheurs, des entrepreneurs, etc. une documentation exhaustive dans des délais extrêmement réduits
- d) de jeter les bases d'une collaboration fructueuse entre les centres nationaux de documentation industrielle

e) de poursuivre la construction économique maghrébine en "dégageant les sujets de projets susceptibles de donner lieu à des études proprement dites".

## B - L'INFORMATION INDUSTRIELLE EN TANT QUE FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DU MAGHREB

La croissance économique d'un pays ou d'un groupe de pays (Maghreb) dépend d'abord de ses ressources naturelles agricoles, humaines et autres, mais dépend pour une bonne part également de l'utilisation qui est faite de ces ressources. Les facteurs de croissance sont nombreux. Les principaux ont été définis comme étant la formation, la recherche, l'expansion des secteurs industriels contribuant au développement de nouvelles sources d'énergie, au développement de technologies nouvelles et à l'amélioration des méthodes et procédés techniques, et à l'établissement, le maintien de structures étendues et efficaces de l'information.

L'information doit donc être considérée comme facteur essentiel du développement des ressources, j'irai même plus loin en affirmant que l'information et en particulier l'information industrielle fait partie intégrante des ressources nationales d'un pays au même titre que les ressources naturelles énergétiques ou humaines, puisqu'en effet elle commande l'exploitation des autres.

L'information peut être définie comme un ensemble d'idées, de connaissances, de données numériques ou autres qu'il est possible de transférer de diverses manières d'un point à un autre ou d'une personne à une autre.



Dans un sens plus restreint, l'information industrielle désignera les éléments spécifiques de connaissances scientifiques, techniques et économiques susceptibles d'être transmis et exploités en vue de faciliter et d'accélérer le processus de la croissance économique. Le rôle du centre de documentation du CEIM serait donc de fournir à l'industrie maghrébine ces divers renseignements scientifiques et économiques mais aussi des renseignements sur la gestion des entreprises, des données sur les propriétés et le traitement des matières premières, sur les nouvelles techniques, sur les résultats de la recherche qui intéressent la production industrielle. Toutefois, ce rôle ne s'arrête pas là. Pour fournir de l'information aux industries, il faut que le centre de documentation du CEIM se procure les données nécessaires et ce sera dans l'industrie que ce service trouvera ses éléments d'information. L'information industrielle n'est donc pas à sens unique et ne peut fonctionner que dans un climat propice au développement, c'est-à-dire si ses utilisateurs sont disposés non seulement à recevoir mais aussi à fournir des renseignements. L'information industrielle doit être adaptée d'une part à la nature et à la qualification de ses utilisateurs et d'autre part au type d'information véhiculée et demandée, mais il ne faut pas penser que les informations, même adaptées vont pouvoir résoudre tous les problèmes des utilisateurs. En aucun cas, l'information industrielle ne peut remplacer les compétences et l'expérience des cadres d'une entreprise. Elle peut aider à compléter et mettre à jour les connaissances techniques, scientifiques ou économiques, mais ne peut combler les lacunes fondamentales scientifiques ou techniques. De la même façon la meilleure information industrielle ne saurait modifier les caractéristiques fondamentales d'une entreprise mais elle peut contribuer à faire "tirer le maximum" d'une structure existante.

Dans le cas particulier des pays du Maghreb, l'information industrielle n'est donc pas le remède miracle qui permettra de réduire l'écart technologique mais elle contribuera à créer un climat propice au développement du Maghreb, ne serait-ce qu'en servant de support au transfert de technologie entre les pays très industrialisés et les pays en voie de développement.

Quelles sont maintenant les domaines couverts par l'information industrielle et plus particulièrement les domaines intéressant le Maghreb.

a) Matières premières et produits intermédiaires utilisés dans le processus industriel

Production mondiale, régionale, nationale, chiffres sur la consommation, situation du marché, tendances du commerce intérieur et extérieur (normes de qualités - nouveaux produits remplaçant les matériaux traditionnels - données techniques).

b) Infrastructure économique

Services publics, fournitures et prix des utilités, transports : tarifs et capacité, main d'oeuvre, moyens de formation, syndicats, recrutement.

c) Technologie

(Procédés et techniques, adaptation aux conditions locales, machines et matériels, innovation, prix, entretien, pièces détachées, plan d'usine, productivité, coûts d'investissement, rendement, faisabilité...).

d) Produits

Conception des modèles, traitements des matières premières, conditionnement, contrôle de qualité, normes.

Marchés, concurrence intérieure et étrangère, analyse des coûts et rendements, possibilités d'exportation, situation de l'offre et de la demande.

e) Législation industrielle

Législation sur les sociétés, système fiscal, tarifs douaniers, propriétés intellectuelles, politique d'industrialisation, code des investissements, promotion des exportations, réglementation des changes.

f) Organisation industrielle

Associations, chambres d'industrie, coopératives, possibilités de sous-traitance.

g) Problèmes financiers

Capitaux, prêts bancaires, crédit-fournisseurs, problèmes d'encaissement...

h) Problèmes administratifs

(Gestion, stocks, organisation, programmation...).

Certains domaines peuvent paraître s'éloigner de l'information industrielle, mais il faut bien se rendre compte qu'un produit préparé avec le plus grand soin dans des conditions de rentabilité extrême, ne vaut rien si, par exemple, il ne correspond pas aux modes et habitudes du consommateur ou encore, si un pays ou un groupe de pays auquel on le destine en est déjà sursaturé.

Je tenterai maintenant de faire un inventaire des sources d'information industrielle générales, utiles au Maghreb. Je donnerai en annexe I et II quelques exemples pratiques d'utilisation de ces sources. Le Professeur A.I. MIKHAILOV, Directeur

de l'Institut d'information scientifique et technique de Moscou mentionne les sources suivantes :

a) Les ouvrages et manuels de références ; les bibliographies ;

b) Les agences de presse et bulletins d'informations spécialisées ;

c) Les revues analytiques, les services chargés de l'analyse des publications et de l'établissement des catalogues d'ouvrages spécialisés ;

d) Les publications et mémoires scientifiques ;

e) Les rapports et bulletins des sociétés et des banques, les rapports des chambres de commerce et d'industrie ;

f) Les descriptions de brevets publiés sous forme de brochures fournissant de nombreux renseignements sur les nouveaux procédés de fabrication. On estime à 300 000 le nombre de brevets délivrés chaque année dans le monde ;

g) Les journaux officiels, et publications des offices de statistiques et de standardisation ;

h) Les études, rapports d'experts, études de faisabilité. Des centaines de rapports et d'études ont été publiés au cours des 15 dernières années, souvent financés, dans la mesure où ils portent sur des problèmes d'industrialisation des pays en développement, grâce à une aide bilatérale ou multilatérale. Ils constituent pour ces pays une source très précieuse d'information industrielle et ne peuvent être négligés (le cas des études qui ont été élaborées par le CEIM avec l'aide de l'ONUDI) ;

i) Les catalogues, prix courants, prospectus, annuaires, (documentation commerciale) ;

j) Les films industriels ou techniques - également utilisés pour la formation - constituent un moyen efficace pour

tenir les ingénieurs et techniciens au courant des dernières réalisations. Il existe des milliers de films qu'on peut utiliser à cette fin, ou pour l'instruction et la formation des ouvriers ;

k) Les réunions, ateliers et cycles d'études sont un autre moyen d'information. Leur volume dépend dans une large mesure, de la qualité des études présentées, des conférenciers et des participants ;

l) Les foires et expositions. Les foires et expositions industrielles servent de plus en plus à l'échange des expériences et à l'établissement des contacts. Les industriels et hauts fonctionnaires devraient pouvoir visiter chaque année une foire industrielle internationale.

Je voudrais insister particulièrement sur une source d'information fort intéressante pour les pays du Maghreb : il s'agit des bulletins signalétiques, résumés analytiques et listes bibliographiques édités par les grands centres de documentation dans les pays avancés. A l'aide de ces bulletins, un centre de documentation et d'information industrielle d'intérêt régional (tel que le CD du CEIM) pourra relayer et trier, dans certains domaines précis, cette somme d'information déjà traitée. Je signalerais le bulletin signalétique du centre national de la recherche scientifique français qui a analysé 10 000 revues, The American Chemical Society de Columbus (Ohio) qui traite 12 000 périodiques, The Institute for Scientific Information de Philadelphie, The British non ferrous Metals Research Association de Londres, Le VINITI de Moscou.

L'ONUDI a publié depuis 1972 des Guides de sources d'information spécialement à l'usage des pays en développement. Ces guides sont déjà parus pour les industries suivantes :

- l'industrie du ciment et du béton
- l'industrie du cuir

- l'industrie du meuble
- l'industrie de la menuiserie
- l'industrie de la fonderie
- l'industrie du papier
- l'industrie pharmaceutique
- etc....

Les différentes sources mentionnées plus haut sont d'origine variée, tant nationale qu'internationale, mais je peux dire que les pays du Maghreb auront toujours intérêt à chercher à utiliser, en premier lieu, les sources nationales, puis les sources étrangères provenant de pays au même stade de développement, puis seulement ensuite les sources des pays avancés ainsi que les sources internationales.

Nous allons étudier comment il serait possible et souhaitable de procéder. Cette étude sera menée de la manière qui suit.

I - ROLE DE L'INFORMATION INDUSTRIELLE DANS LE TRANSFERT DE  
TECHNOLOGIE EN VUE DE SATISFAIRE AUX BESOINS DES  
UTILISATEURS MAGHREBINS

1. Le transfert technologique

Le transfert technologique est un processus où jouent divers facteurs techniques, économiques, administratifs, culturels et politiques. Le terme "transfert" désigne les phases successives par lesquelles passent les techniques depuis leur mise au point et leur sélection, puis leur acquisition et leur adaptation appropriée, jusqu'à leur application dans un contexte donné de conditions politiques, économiques, et sociales.

Le transfert s'effectue verticalement (c'est-à-dire de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, au développement et à la diffusion) ou horizontalement (c'est-à-dire d'un secteur socio-économique-comme l'industrie- à un autre secteur - transports, santé ou enseignement à l'intérieur d'un pays et/ou entre différents pays.

La réussite du transfert technologique entre les pays maghrébins dépend en grande partie de l'existence de capacités techniques locales et c'est pourquoi le processus du transfert de certaines techniques importées devrait susciter des efforts nationaux parallèles de recherche-développement et de mise au point de moyens techniques. Le processus de transfert et de développement implique une succession d'activités interdépendantes, comme l'identification des besoins techniques en fonction des objectifs de développement, l'acquisition de renseignements sur d'autres options techniques pouvant comporter même des sources locales, l'évaluation et la sélection des techniques les plus appropriées, l'analyse de leurs composantes en vue de déterminer si elle con-

viennent et quels sont leur coût et leurs conditions, la négociation des meilleures modalités d'acquisition, l'adaptation et l'absorption des techniques importées et la stimulation du développement des techniques et enfin la diffusion des techniques ainsi acquises aux utilisateurs éventuels.

## 2. Assistance des organisations internationales

L'un des objectifs principaux des organisations internationales (ONU, OCDE, CNUCED, ONUDI et autres), est de développer et de stimuler le courant d'informations techniques de telle manière que ceux qui sont directement responsables de l'acquisition et de l'utilisation des techniques dans les pays en développement puissent obtenir les renseignements techniques qui les intéressent à la fois rapidement, avec tous les détails voulus et sous une forme immédiatement utilisable. Le système d'information du centre de documentation du CEIM doit donc satisfaire aux conditions suivantes :

- fonctionner rapidement
- donner des renseignements aussi complets que possible
- répondre aux besoins des utilisateurs maghrébins

## 3. Echanges d'informations techniques

Il est essentiel de procéder à un échange d'informations techniques pour supprimer les disparités techniques existant entre les divers pays et à l'intérieur des pays mêmes ainsi que pour renforcer les capacités techniques des pays maghrébins, ce dernier point représentant la condition préalable tant à la bonne adaptation des techniques étrangères aux conditions locales qu'à la mise au point de nouvelles techniques locales.



La communication d'informations techniques, si efficace et sélective soit-elle, ne représente en soi qu'un maillon important de la chaîne du transfert des techniques. Après avoir reçu, les informations techniques bien sélectionnées, les utilisateurs des pays du Maghreb sont loin encore du stade où ils en tireront les applications pratiques ; mais ces informations préparent et étayent la prise de décisions bien considérées et renforcent aussi l'autonomie de ces décisions.

Pour l'évolution et la sélection des projets au niveau de l'entreprise, il faut disposer d'informations sur les diverses options techniques et sources de renseignements, y compris d'informations sur les coûts, les modalités et conditions, les spécifications techniques, les garanties, les délais de fourniture et d'exécution, les besoins en ressources et main d'oeuvre, etc...

Les services d'information des pays du Maghreb doivent disposer de renseignements sur l'évolution des domaines liés à la technique tant dans les pays du Maghreb eux-mêmes qu'à l'étranger pour établir leur politique nationale en matière d'investissements étrangers, d'accords contractuels relatifs au transfert technologique.

Les informations techniques existent non seulement sous une forme imprimée (manuels, revues, documents, rapports, annuaires, brevets, normes, catalogues), mais également sous une forme non imprimée (matériels audio-visuel et à lecture automatique), de même dans les compétences techniques des organisations et des particuliers transférées par l'interaction des participants aux réunions, séminaires et cours de formation. Elles peuvent également se présenter sous la forme de produits et de services.

#### 4. Modalités de transfert de technologie

L'utilité et l'efficacité du transfert des informations industrielles seront accrues par des renseignements prévoyant la mise en place de services locaux pour assurer une liaison efficace entre les utilisateurs et les sources de renseignements, de façon à :

- a) Motiver les utilisateurs et utilisateurs éventuels ;
- b) Aider à identifier les besoins et possibilités ;
- c) Aider à formuler les demandes ;
- d) Aider à identifier et à sélectionner les sources appropriées ;
- e) Rechercher, analyser et collecter les renseignements en fonction des besoins et sous une forme qui permette aux utilisateurs de les comprendre sans peine et d'en tirer parti rapidement ;
- f) Donner des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'exploitation des renseignements ;
- g) Assurer qu'ensuite des observations parviennent aux sources concernant les renseignements, afin de promouvoir le développement approprié de services d'information à tous les niveaux.

Il est indispensable de fournir une main d'oeuvre qualifiée pour cette importante fonction de liaison dont l'objet devrait être d'établir le contact le plus étroit possible avec les utilisateurs, tant sur le plan géographique qu'intellectuel, et les mettre en totale confiance.

Les informations nécessaires pour satisfaire aux besoins des utilisateurs varieront en fonction des conditions locales, de l'utilisateur et des fins pratiques auxquelles l'information est conçue.

Il importe de tenir compte des conditions locales et du stade de développement du pays de l'utilisateur afin d'assurer que les informations transmises correspondent pleinement à ses besoins. Tous les facteurs ci-après doivent être pris en considération à cet égard : niveau d'industrialisation, ressources en main-d'oeuvre, nature de l'infrastructure en matière d'information, mécanismes et méthodes de planification, degré de préoccupation concernant l'incidence des techniques sur l'environnement.

#### 5. Objectif : les utilisateurs

Une gamme étendue d'utilisateurs maghrébins de formations techniques et de cultures diverses auront besoin de renseignements techniques. C'est pourquoi les mécanismes régissant le transfert des informations techniques devront être adaptables pour servir la gamme complète des utilisateurs maghrébins qu'il s'agisse de services ou d'organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux, d'institutions de recherche-développement ou de producteurs de biens et services, grands ou petits.

Les besoins des utilisateurs, auxquels doivent répondre les services d'informations industrielles du Maghreb, évoluent et se développent à mesure que les possibilités d'y satisfaire s'améliorent. Il faut donc que ces services soient conçus pour pouvoir s'y adapter et utiliser avec profit les critiques et observations que les bénéficiaires pourraient formuler.

#### 6. Les sources adaptées aux besoins des utilisateurs

A mesure que les besoins des utilisateurs évoluent, non seulement les types de techniques, mais également le choix des sources changent. Il faut donc identifier les sources

existantes suivant leurs objectifs, teneur et services afin de sélectionner et d'utiliser celles qui conviennent. Il est également clair que certains besoins ne peuvent être satisfaits de manière efficace sans qu'il soit procédé à une meilleure sélection lors de la récupération et de la fourniture des renseignements. Il convient d'établir et de maintenir à jour des répertoires de sources d'information.

II - OBJECTIFS D'INDUSTRIALISATION ET SERVICES D'INFORMATIONS ET DE DOCUMENTATION INDUSTRIELLES EXISTANTS POUR L'INDUSTRIE MAGHREBINE EN ALGERIE, MAROC, MAURITANIE ET TUNISIE

L'aperçu que je présenterais ici ne peut être qu'incomplet en raison du manque d'information publiée sur la documentation dans les pays du Maghreb.

Des progrès sensibles et encourageants ont été réalisés au Maghreb en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des services de documentation ainsi que la diffusion des connaissances.

Mais avant de décrire ces services, je voudrais bien définir les objectifs d'industrialisation des pays du Maghreb qui peuvent se résumer de la façon suivante.

1. Objectifs d'industrialisation selon les plans de développement de chaque pays

- Poursuite intensifiée de l'industrialisation ;
- Implantation d'industries exportatrices afin d'accroître l'afflux de devises nécessaires aux investissements nouveaux
- Implantation d'industries tournées vers l'innovation
- Meilleure utilisation des ressources nationales
- Création de nouveaux centres industriels permettant un développement régional
- Politique de création d'emplois.

Cependant, il convient de souligner que dans le cadre de ces orientations générales, des objectifs plus concrets diffèrent d'un pays à un autre.

Ainsi, l'Algérie a mis l'accent sur les industries de base et la valorisation de ressources naturelles y compris les hydrocarbures. Ces derniers jouent un rôle très important dans la réalisation de la politique d'industrialisation algérienne grâce à la conjoncture mondiale et à l'enchérissement du pétrole assurant ainsi un afflux important de devises nécessaires aux nouveaux investissements.

- Pour sa part la politique d'industrialisation marocaine insiste sur la promotion des exportations de produits manufacturés et sur une valorisation plus poussée des ressources naturelles. Une importance primordiale a été accordée aux phosphates dont les prévisions d'exportation sont très optimistes pour l'avenir, compte tenu d'une évolution très favorable de la conjoncture et des prix.

- La Mauritanie compte beaucoup sur l'exploitation de ses richesses minières afin d'assurer le développement économique de son pays, elle repose surtout sur l'exploitation des mines de fer de Zouerate. Historiquement, la Mauritanie s'est contentée de l'exportation brute de son minerai. Toutefois un effort important porte vers l'établissement d'une industrie de transformation afin de révaloriser ses richesses et d'améliorer les conditions économiques sectorielles.

- Un des objectifs essentiels du plan tunisien 1973-1976 est la promotion considérable de la production de biens et de services. En matière industrielle ce sont principalement les industries manufacturières, notamment le textile et la chimie qui doivent contribuer à l'évolution du secteur producteur.

## 2. Les Services de l'information en Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie

### 2.1. Algérie

Il existe effectivement des petits centres de documentation et bibliothèques au sein de chaque société nationale et Ministère. Cependant, le Secrétariat d'Etat au Plan a entrepris de centraliser toute la documentation nationale et créer ainsi un centre national de documentation. Les efforts essentiels visent à créer des organes d'information auprès des entreprises et des compagnies industrielles qui sont chargées comme l'a indiqué le Directeur de l'Institut national de la productivité et du développement industriel de "tenir des spécialistes algériens au courant des acquisitions techniques les plus récentes dont la réalisation permettra d'assurer le progrès de l'économie nationale et de faire disparaître un retardement séculaire de l'Algérie dans le domaine de la technique par rapport à des pays industriels développés". ("Mondjahid", du 17 décembre 1969, p. 11).

Il est à noter que le dit Institut national de la productivité et du développement industriel joue un rôle appréciable dans l'organisation du service national d'information scientifique et technique. Or, sur l'initiative de l'Institut, en 1969, eut lieu un Colloque sur les problèmes de l'analyse de l'état de l'information scientifique et technique dans le pays, de l'importance de l'information en vue d'augmenter la productivité du travail, etc...

Ceci définit une caractéristique succincte pour certains centres principaux d'information scientifique et technique de l'Algérie, en premier lieu ceux qui s'adressent à l'industrie nationale.

- Le Centre de documentation de la société nationale dite SONATRACH (Société nationale de transport et de commercialisation des hydrocarbures) qui tient sous son contrôle toute l'extraction du gaz dans le pays et 100 % d'extraction du pétrole ainsi que tout le transport et toute la vente des produits pétroliers.

Le centre de documentation de la SONATRACH a été créé en 1965. Les formes et méthodes de travail du centre sont typiques et rappellent celles des centres sectoriels semblables qui ont pour tâche de fournir les informations nécessaires non seulement à des spécialistes faisant partie de la société en question mais aussi à ceux de toute cette branche de l'industrie. Le centre est chargé de collecter les informations ayant de la valeur pour le domaine en question, de traiter et d'analyser les informations accumulées, de mettre en évidence les besoins en information scientifique et technique et de porter à la connaissance des cadres dirigeants de l'industrie des hydrocarbures toutes les acquisitions récentes susceptibles de les intéresser.

Le Centre dispose dans sa structure, d'un service de documentation, d'une bibliothèque ainsi que des archives géologiques et des archives géophysiques assumant les fonctions du service d'information auprès de la direction de prospection et de production de la SONATRACH.

Les fonds de la bibliothèque sont acquis par voie d'abonnement ou à titre d'échange. Pour prendre les abonnements de diverses publications, on a largement recours à des catalogues des maisons d'édition de la France, de la Grande-Bretagne, de la Hollande et d'autres pays. La bibliothèque est abonnée à 412 revues spécialisées. A l'heure actuelle, les fonds de la bibliothèque englobent environ 4000 ouvrages. Ces fonds sont classés doublement par matières, et par noms d'auteurs (ordre alphabétique). L'utilisation du plan de classement de l'Institut français du pétrole est à l'étude.



Le service de documentation possède un fichier par matières et un fichier de revues. Il réalise le dépouillement des articles de périodiques acquis. Les documents ayant le plus de valeur sont insérés dans les colonnes de la "Revue de presse", de parution hebdomadaire, qui est éditée depuis 1967 et diffusée aux spécialistes. La Revue comporte les rubriques suivantes : généralités, nouveautés du domaine du gaz et du pétrole et bibliographie.

Dans la rubrique des nouveautés sont signalées les données d'information sur les contrats et les accords signés par différents pays et portant sur l'exploitation des champs pétroliers et l'extraction du pétrole ainsi que sur la construction de nouveaux oléoducs, usines de traitement de l'huile, etc...

Le service de documentation fait aussi paraître le "Bulletin d'information des acquisitions de la bibliothèque" où figurent les listes des livres et des périodiques au fur et à mesure de l'arrivée de ces derniers dans la bibliothèque de la SONATRACH. Leur contenu est aussi mentionné dans le Bulletin. Le Bulletin est envoyé à des cadres dirigeants et à des spécialistes de toutes les divisions de la société.

Le centre de documentation de la SONATRACH a 23 titulaires dont 5 travaillent aux archives. Tous les services d'information de la SONATRACH coopèrent constamment avec l'Institut français du pétrole.

Un service d'information a été créé au laboratoire de recherches scientifiques de la SONATRACH et ce service a reçu le matériel de reproduction et du matériel informatique.

- Le Service de documentation de la société SN REPAL

Le service de documentation de cette société a été créé en 1956. Le service comprend 4 bibliothèques respectivement auprès de ses services de prospection, de production et d'équipement et auprès du laboratoire. Le fond du service se compose de 2000 livres. Le service reçoit plus de 250 revues.

- Le Centre de documentation du Ministère de l'industrie et de l'énergie

Il y a au sein de chaque direction technique du Ministère de l'industrie et de l'énergie, un bureau de documentation qui a pour charge de faire circuler les revues et ouvrages spécialisés et de les récupérer et les conserver après consultation par les cadres, cependant cette tâche est réduite de jour en jour et c'est le centre de documentation du Ministère qui répond aux besoins des cadres et du personnel.

Les fonds de la bibliothèque comprennent 2000 volumes et plus de 350 titres de revues par an. Le service de documentation du centre met en oeuvre le système de recherche documentaire basé sur l'application des cartes perforées du type SELECTO auquel le service a recours pour préparer les renseignements sur demande .

Il est à noter qu'en quelque sorte, le fonctionnement de ce service fait double emploi avec celui du centre de documentation de la SONATRACH. Les difficultés les plus grandes de travail visant à fournir la documentation aux cadres et personnel du Ministère sont dues en premier lieu, à des défauts de l'organisation des services d'information scientifique et technique dans la prospection et l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz. Les plus graves de ces inconvénients résident en ce que les fonds des publications disponibles et les spécialistes en information et en documentation sont trop disséminés à travers plusieurs organes

et entreprises. Cela entraîne aussi le double emploi indésirable dans l'activité documentaire.

- Le Centre français de documentation technique

Ce centre, lui, occupe une place à part parmi d'autres organismes d'information de l'Algérie.

Il a pour objectif principal de rassembler les informations scientifiques et techniques, de fournir les références bibliographiques, de réaliser les recherches documentaires sur demande et de rédiger des annotations.

Le centre dispose d'une bibliothèque dont les fonds comprennent 7000 livres et 250 titres de périodiques.

Pour compléter la liste des services d'information en Algérie, je donne en annexe III la liste d'autres organes d'information qui intéressent l'industrie algérienne et qui ont été cités dans le "Répertoire des centres et services de documentation Région d'Alger", publié en 1977 par le Centre d'information scientifique et technique et de transferts technologiques.

Si on voit le plan de développement de l'Algérie, on constate qu'un principe a été adopté par secteur :

- 1) Documentation et information pour les entreprises industrielles et les sociétés nationales
- 2) Documentation et information pour les administrations
- 3) Documentation et information pour les instituts de recherches scientifiques
- 4) Bibliothèques.

- Bibliothèque nationale (comporte un centre national d'échange de publications et publie la bibliographie de l'Algérie

## 2.2. Maroc

D'après les données du Centre National de Documentation, il y avait dans le pays 210 centres d'information et bibliothèques au début de 1975.

### - Le Centre National de Documentation (C.N.D.)

du Maroc a été créée en 1968 à Rabat, avec l'aide du fonds spécial des Nations Unies et de la F.A.O.

La F.A.O. a agi en tant qu'agence d'exécution pour un projet de deux ans qui a permis de lancer le centre et de l'amener à un stade opérationnel.

La première phase de travaux fut surtout consacrée au recensement et à la collecte des documents existants et provenant essentiellement de divers services du Ministère de l'agriculture, de la Direction de la mise en valeur, des offices régionaux et des projets des Nations Unies au Maroc. Plus de 12 000 documents ont été répertoriés et analysés dans plusieurs index analogues à ceux publiés par la F.A.O. Dès la création du centre, les méthodes modernes de documentation ont été appliquées aux documents suivant les principes établis par la F.A.O. : traitement des données sur ordinateur et stockage des documents sur microfiches.

Le C.N.D. a pour but de collecter, sélectionner et indexer la documentation traitant le développement économique du pays qu'elle soit publiée au Maroc ou à l'étranger, et de fournir aux organismes nationaux et internationaux, aux experts et aux personnes intéressées, les informations d'ordre technique, économique et social contenues dans les documents.

Il est à signaler que le C.N.D. a publié en août 1972, le premier "Répertoire des bibliothèques et centres de documentation du Maroc", et une 2ème édition de ce répertoire a paru en 1974.

Le C.N.D. a publié en 1974 aussi un catalogue collectif des revues scientifiques et techniques reçues de l'étranger.

Le Centre national de documentation (C.N.D.) collabore déjà activement aux grands projets de type international (UNISIT, actuellement programme général de l'information NATIS) et à la réalisation des premiers fichiers scientifiques mondiaux (AGRIS- INIS, etc.).

- L'Office de développement industriel (O.D.I.)

du Maroc, a créé un service de documentation jouant double rôle de centralisation et de diffusion des informations qui touchent de près ou de loin l'industrie en général.

L'O.D.I. dispose d'un fonds d'ouvrages de base, de rapports d'études, de répertoires techniques, de publications diverses.

En outre, l'O.D.I. est abonné à une centaine de revues économiques et industrielles. On peut y consulter, en particulier : "Techniques de l'ingénieur" et les "fichiers CEDIES" sur la constitution des nouvelles sociétés et l'évolution des anciennes.

Une des tâches les plus importantes sera de coordonner les efforts de documentation de l'O.D.I; avec ceux des autres organismes intéressés à l'industrialisation comme :

- . La Banque nationale de développement économique (BNDE)
- . La Direction de l'Industrie
- . Les Chambres de commerce et d'industrie
- . Le Centre national de documentation, etc..

- Le Service d'information de la Direction de l'industrie (Ministère du commerce de l'industrie et de la Marine marchande)

1) Publications régulières

Répertoire des établissements industriels qui paraît annuellement et qui comporte un classement alphabétique des entreprises, une répartition par secteur (les secteurs et sous-secteurs sont codifiés et un classement géographique des entreprises).

Il est à signaler qu'il existe depuis 1971 un "Compass MAROC" et un annuaire de la situation des industries de transformation (cet ouvrage est élaboré à partir du fichier industriel).

2) Publications selon besoins

Ce sont surtout des études sectorielles faites généralement par la direction de l'industrie en collaboration avec l'ODI.

- a) Etude de conjoncture de l'industrie textile au Maroc
- b) Sous-traitance en matière de véhicules automobiles
- c) Possibilités d'implantation au Maroc de nouvelles usines de transformation
- d) D'autres études sectorielles concernant les industries mécaniques, la confection, la bonneterie, les produits pharmaceutiques, etc...

### 3) Informations intérieures

- Fichier industriel : ce fichier codifié contient des renseignements sur les différentes entreprises comme, la raison sociale, le siège social, le nombre d'employés, les produits fabriqués, chiffres d'affaires, etc.. Ces informations sont recueillies grâce à une enquête annuelle lancée par la Direction de l'industrie.

- Les dossiers d'investissements constituent aussi un stock d'information sur l'équipement installé, le volume des investissements, etc... Ces dossiers sont en possession du service des investissements qui utilise les informations fournies par le fichier industriel en vue d'orienter les investissements d'une part et de contrôler les nouveaux investissements d'autre part.

- Les statistiques du commerce extérieur publiées par l'office des changes mensuellement et regroupées une fois par an. Ces statistiques fournissent des chiffres en valeur et quantité sur tous les produits importés ou exportés ainsi que leur provenance et destination.

- La direction de l'industrie reçoit aussi des normes nationales et internationales (ISO, AFNOR, DN, etc...). Ces normes sont groupées classées au service de normalisation (SNIMA) qui les met à la disposition des comités techniques chargés de l'élaboration des normes marocaines.

Pour plus de renseignements sur les services d'information au Maroc, voir le "Répertoire des bibliothèques et Centres de documentation du Maroc 1974" publié par le CND.

### 2.3. Mauritanie

A part, le SNIM (Société nationale industrielle et minière), qui a un service de documentation important, il n'existe pratiquement pas d'autres services qui fournissent de l'information industrielle et cela est dû à l'importance donnée aux études économiques aux dépens de la documentation quoiqu'il existe beaucoup d'informations et de documents qui ont été réunis afin de permettre la préparation des études portant sur les mines, la construction et les industries de transformation.

Au service de documentation de la SNIM, on peut noter plus de 500 ouvrages et documents qui touchent de près ou de loin le domaine industriel. Le service reçoit 60 revues. Il est à noter aussi que ce fonds est destiné aux besoins du personnel de la SNIM et ne peut être à la disposition d'un public plus large qu'occasionnellement. Les domaines couverts sont ceux qui intéressent la société, c'est-à-dire les mines, les industries extractives et la transformation des produits miniers exploités par la SNIM.

Il est à signaler que l'ONUDI aide la SNIM pour le développement et l'organisation de son service d'information industrielle.

### 2.4. Tunisie

Les efforts en matière d'information scientifique et technique sont en Tunisie plus actifs que dans d'autres pays en voie de développement.

Les activités ont débuté en décembre 1964 à la Conférence de 5 jours du type séminaire, convoqué à l'Institut Ali Bach Hamba et portant sur les "Etudes sur la documentation".



Des responsables de quelques organisations et de sociétés nationales (certains d'entre eux n'avaient pas ou même n'envisageaient pas à l'époque la création de leurs propres services d'information) ont pris part à cette réunion. La réunion a discuté, avec la participation des experts des autres pays, des problèmes relatifs non seulement aux aspects pratiques de la création de centre d'information mais aussi de l'élaboration de la politique en matière de développement de l'information scientifique et technique dans le pays.

Depuis ce moment, l'Institut Ali Bach Hamba a organisé 5 autres rencontres (toujours avec la participation des responsables de certains organismes et sociétés nationales du pays et des spécialistes étrangers en documentation) :

- |                     |      |   |
|---------------------|------|---|
| 26 février-1er mars | 1966 | : Symposium sur les "Jeunes pays face aux problèmes de la documentation";                 |
| 1 - 3 décembre      | 1966 | : Colloque maghrébin intitulé "Recherche et documentation en sciences sociales";          |
| 12-13 avril         | 1967 | : Table ronde sur le thème "Documentation et productivité dans les entreprises" ;         |
| 11-13 novembre      | 1968 | : Colloque sur "la Documentation et l'aide au développement du Tiers Monde";              |
| 6-9 septembre       | 1971 | : Colloque sur "la formation des documentalistes dans les pays en voie de développement". |

Les efforts fournis ont eu pour conséquence l'introduction, depuis 1968, des problèmes relatifs au développement des services d'information dans le Plan national de développement.

Plusieurs centres d'information scientifique, technique et bibliothèques fonctionnent avec succès en Tunisie.

### Information industrielle

On peut distinguer trois types d'information : information technique, information sur l'environnement, information sur la gestion.

A l'exclusion du Centre national d'études industrielles, il n'existe pas de centre objectif d'information sur les techniques industrielles.

Les canaux de diffusion de l'information technique et scientifique passent par :

- Les Ambassades
- Les fabricants de biens d'équipement
- Les bureaux d'études
- Les experts
- Les firmes

Ces différents canaux comportent un certain nombre d'inconvénients notamment concernant les prises de décisions quant au choix des équipements et des procédés. Il ressort que la Tunisie manque d'une information technique objective qui réponde à ses besoins.

### Information sur l'environnement économique

Un certain nombre de centres tels que la Société tunisienne de banque, la Banque centrale, l'Institut national de la productivité et l'Institut supérieur de gestion fournissent à tout prometteur industriel des informations sur la

conjoncture économique sur les secteurs industriels, etc...).

La Tunisie est bien équipée sur le plan de la gestion des entreprises comme sur les informations sur l'environnement économique, juridique et social. Mais une lacune reste à combler celle de l'organisation rationnelle de canaux de diffusion de l'information industrielle relatifs aux équipements et à leur technologie.

Je pense qu'une étude approfondie devra être menée avant de prendre une décision afin de supprimer ces lacunes.

Je viens de dresser un aperçu très général et très spécifique à chacun des pays du Maghreb sur les services d'information pour l'industrie maghrébine, mais je suis persuadé que d'autres services existent aussi : bibliothèques économiques et techniques des universités, grandes écoles, entreprises industrielles, laboratoires, etc...

### III - BESOINS DE LA COOPERATION DES PAYS DU MAGHREB EN MATIERE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Pour s'industrialiser et gagner du temps les pays du Maghreb devraient pouvoir mettre à profit l'expérience et les réalisations scientifiques et techniques des pays hautement industrialisés. Les informations scientifiques et techniques des pays avancés peuvent être obtenues par contacts directs et par l'intermédiaire des organisations internationales. On arrive au point central du besoin de l'information scientifique et technique pour les pays du Maghreb : fournir une information précise à celui qui en a besoin. Le développement industriel est lié à une information suffisante et exhaustive dont l'utilisateur du service d'information peut être sûr tant du point de vue de l'exhaustivité que de la qualité. L'information fournie doit être impartiale, l'utilisateur doit être mis en possession d'éléments objectivement présentés et pouvoir juger lui-même de leur valeur. La bonne utilisation des informations reçues de l'extérieur dépend dans une large mesure de l'organisation du système d'information du pays bénéficiaire.

Pour que le développement industriel du Maghreb puisse avoir son plein essor, il faut qu'il y ait un maximum de coopération en matière d'information scientifique et technique entre les pays du Maghreb. L'information technique doit être largement diffusée ; quand une unité, un utilisateur, une administration ne sont plus informés sur ce que font leurs voisins, quels sont ces besoins, quand il y a manque de coordination et de coopération, il se peut que les informations s'accumulent à un endroit où on n'en a pas besoin et fassent défaut là où elles pourraient être pleinement exploitées.

La coopération inter-maghrébine dans le domaine pratique de l'information scientifique et technique permet de centrer les efforts des chercheurs et des utilisateurs, ainsi que les ressources matérielles, sur les orientations-clef, sur l'élaboration des problèmes décisifs et essentiels de l'information.

Elle permet aussi de procéder à la gestion économique à un niveau scientifique plus élevé et contribue à la consolidation du système utilisé. Elle sert à réduire tout parallélisme injustifié dans la recherche scientifique en donnant la possibilité de mettre en pratique de la façon la plus efficace l'expérience mondiale, d'utiliser les connaissances scientifiques, de coordonner avec le maximum d'utilité les intérêts de chacun des pays, et de tout le système dans son ensemble.

De telles coopérations ont vu le jour dans les pays socialistes qui se traduisaient avant les années soixante en liens bilatéraux qui s'établissaient entre certains pays socialistes. En 1962, cette coopération s'est développée en une coopération systématique et multilatérale qui a pu être fondée sur les systèmes nationaux d'information scientifique et technique déjà mis sur pied vers cette époque dans tous les pays socialistes.

Ayant recours à cette coopération, les pays socialistes ont fait des progrès considérables dans la mise au point de leurs systèmes d'information nationaux. Ils ont unifié dans certaines mesures le travail des organismes d'information, ont acquis de l'expérience en fait d'organisation, de planification et de travail concerté, tant scientifique que technique ou méthodologique.

Il est utile aussi de rappeler la décision prise par la Commission de la Communauté Européenne le 31 octobre 1967 concernant la politique de recherche scientifique et technique. Dans le cadre du projet du 2ème programme politique économique à moyen terme, les pays de la C.E.E. ont souligné l'intérêt qu'il y aurait à créer un réseau européen de documentation et d'information visant à mettre les éléments collectés à la disposition des industriels sous une forme adaptée à leurs besoins.

Un réseau européen de collecte, de traitement et de diffusion des données devrait être progressivement défini en s'appuyant sur les centres existants sur le plan national et européen (notamment dans le cadre de l'EURATOM), ce système devrait être conçu de manière à rendre les informations accessibles aux utilisateurs de tous les secteurs.

Je ne cite que très brièvement ces exemples, afin de démontrer la fiabilité du système d'échange préconisée.

#### IV - POSSIBILITES DE LA COOPERATION ET DE LA COORDINATION INTER-MAGHREBINE : LE ROLE DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU CEIM

##### 1. Interêt et objectifs d'une coopération maghrébine en matière d'information industrielle

L'intérêt et les objectifs visés par cette coopération se situent aux deux niveaux suivants :

###### 1.1. Au niveau du CEIM

Le CEIM a éprouvé depuis sa création des difficultés sérieuses en raison de l'inexistence d'un système d'information structuré et couvrant les différents aspects du développement industriel de la région.

L'instauration d'une coopération en matière d'information industrielle, est de nature à faciliter la mission du Centre et à améliorer la qualité de ses travaux.

###### 1.2. Au niveau des pays du Maghreb

Il est un fait qu'il existe actuellement une insuffisance notoire d'échanges d'informations et d'expériences entre les pays du Maghreb, particulièrement dans le domaine industriel. La coopération permettra ce courant d'échanges tant au niveau des techniques et du savoir faire qu'au niveau des capacités et des conditions de production. Un tel échange est d'autant plus nécessaire que les pays du Maghreb présentent une similitude remarquable sur le plan géologique, géographique, humain, des ressources naturelles et, d'une façon générale, des problèmes posés par l'industrialisation.

Une coopération inter-maghrébine en matière d'information permettra l'exploitation systématique de toutes les informations disponibles dans la région sur le domaine industriel, qui seule est susceptible de faciliter l'identification des secteurs et projets où la coopération est possible au niveau du Maghreb.

## 2. Conception d'une coopération

Pour fixer les grandes lignes d'une coopération en matière d'information et de documentation industrielles à l'échelle du Maghreb, une estimation des entrées et des sorties probables de l'information est nécessaire. Or, nous ne disposons pas d'un état estimatif des littératures industrielles nationales, la documentation maghrébine n'ayant fait l'objet d'aucun contrôle systématique jusqu'à présent.

Il est possible toutefois de concevoir la réalisation d'une telle coopération des activités documentaires et informationnelles en trois étapes.

2.1. Le caractère principal de cette coopération repose sur le fait que le contrôle régional de la littérature industrielle, statistique et technologique doit être basé dans une première phase, sur une centralisation maximale, le Centre de documentation du CEIM devant assurer la description bibliographique et l'indexation des documents placés sous son contrôle. De cette façon, il est possible d'arriver à un traitement uniforme et par conséquent à une recherche documentaire valable.

2.2. Plus tard, afin d'éviter les problèmes d'incompatibilité dans l'entrée d'un système mécanisé, lorsque les centres de documentation dans les quatre pays du Maghreb seront équipés pour traiter la documentation industrielle à



l'échelle nationale, il serait souhaitable que ces derniers s'alignent sur les méthodes établies par le Centre de documentation du CEIM. Ainsi serait assurée l'homogénéité dans les références et garanti le transfert maximal des informations.

2.3. Une fois le traitement documentaire normalisé au niveau des centres nationaux, le Centre de documentation du CEIM aura pour tâche de collecter, de contrôler et de diffuser la documentation qui lui aura été transmise. Il deviendra une sorte de "CLEARINGHOUSE".

### 3. La documentation au centre d'études industrielles du Maghreb

3.1. L'intérêt et l'originalité du système d'information crée en 1976 au sein du centre de documentation du CEIM. C'est qu'il peut être maintenu au long de toutes les phases du développement et quel que soit le degré de sophistication du matériel utilisé. De même, il convient pour traiter aussi bien un corpus documentaire limité comme celui dont on dispose actuellement, ou beaucoup plus vaste et en croissance continue. Seuls le nombre et la qualification des membres du personnel et l'importance et le genre du matériel seront fondamentalement modifiés.

#### 3.2. Traitement de l'information

Cette opération comprend le traitement matériel et le traitement intellectuel

##### a) Le traitement matériel

Il comprend la réception, le tri, l'enregistrement et le rangement des documents, ainsi que leur reproduction et leur communication.

b) Le traitement intellectuel

Il comprend :

- Le catalogue avec rédaction de la notice catalographique selon la nouvelle norme AFNOR de janvier 1975
- L'analyse des documents qui comporte l'indexation et des possibilités et au besoin la condensation.
- La mise en mémoire consiste en entrées dans les fichiers :
  - . le fichier catalogue-auteurs
  - . le fichier catalogue-titres
  - . le fichier thématique structuré selon le thesaurus de l'ONUDI
  - . le fichier SELECTO utilisant le langage documentaire du thesaurus de l'ONUDI
  - . les fichiers des organismes sources d'information
  - . le fichier des entreprises

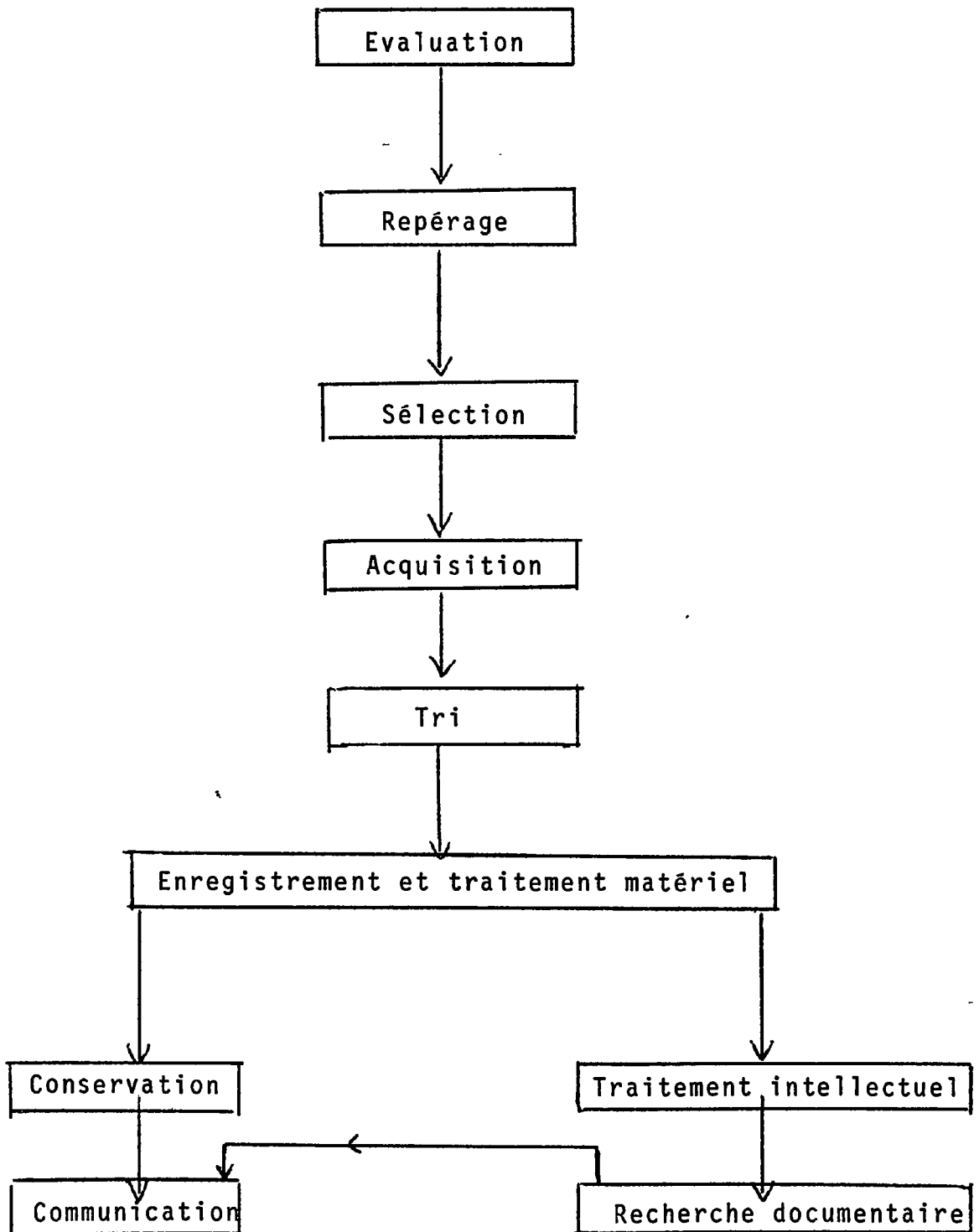
3.3. Le fonds du centre de documentation du CEIM

Il comprend :

- 4000 ouvrages techniques
- 500 rapports techniques et études
- 60 études technico-économiques et de marché (étude du CEIM)
- 150 dossiers de centres (sources d'information maghrébines)
- 1200 dossiers d'entreprises maghrébines
- 5 encyclopédies techniques et autres
- 200 usuels, dictionnaires techniques, manuels, ouvrages de références, annuaires
- 300 études sectorielles, rapports, documents, statistiques émanant des pays du Maghreb
- 150 titres de revues dont environ 50 titres de revues maghrébines ; collection des techniques de l'ingénieur.

Schéma

Etapes de la chaîne documentaire appliquées à tous les types de documents conservés et traités au sein du C.D. du CEIM



#### 4. Actions à entreprendre par le centre de documentation du CEIM

L'un des objectifs assignés au centre d'études industrielles du Maghreb (1) dont l'article 5 de son statut prévoit :

"Le centre réunit toutes documentations industrielles, statistiques et technologiques ainsi que des informations présentant un intérêt particulier pour les pays membres en vue de leur mise à la disposition des organismes spécialisés dans le domaine du développement industriel et de la recherche scientifique dans les pays du Maghreb".

4.1. Les pays du Maghreb devraient échanger toutes les informations industrielles dont ils disposent et favoriser le rassemblement des données industrielles au niveau du Maghreb afin d'élargir les débouchés éventuels pour leurs produits industriels.

4.2. En vue de réaliser sa mission, le centre de documentation du CEIM peut rechercher et adopter le principe d'une coopération avec d'autres centres d'information et de documentation industrielles dans les pays du Maghreb dont la mission est d'aider les entreprises et l'industrie prise dans son ensemble à résoudre leurs problèmes.

Cette coopération peut révéler différentes formes :

4.2.1. Constitution d'une documentation spécialement détaillée dans les domaines de la normalisation et des produits pharmaceutiques pour appuyer les secrétariats du Comité maghrébin de normalisation (COMANOR) et du Comité maghrébin des produits pharmaceutiques (CMPP, ainsi que sur les organismes nationaux

---

(1) Voir en annexe IV présentation du Centre d'études industrielles du Maghreb suivie d'un schéma des institutions maghrébines spécialisées.

d'études industrielles, les commissions et comités maghrébins spécialisés (voir en annexe V la liste de ces comités).

#### 4.2.2 Répertoire maghrébin des centres d'information et de documentation industrielles

Le Centre de documentation du CEIM peut manifester cette volonté de coopération dans un premier stade en établissant un premier recensement de toutes les unités d'information et de documentation à caractère économique et industriel du Maghreb. Des notices porteront sur les renseignements suivants : nom du centre ou de l'unité ; adresse complète ; brève notice historique ; personnel, renseignement sur la bibliothèque (nombre de volume, de périodiques...) et autres... (voir en annexe VI modèle de fiche). Une fois ce document mis au point on le diffusera aux différents services intéressés et il leur servira de répertoire de sources d'information constituant un document de base pour leurs travaux.

#### 4.2.3. Revue analytique maghrebine

Il s'agit dans une première étape, de mettre en commun des informations sur les ressources que chaque centre détient. L'indexation de la collection de documentation du CEIM, ainsi que l'analyse systématique des nouveaux ouvrages reçus et des périodiques auxquels le CEIM est abonné (plus de 200) permettront la compilation d'une revue analytique comportant les analyses des ouvrages ou articles :

- a) concernant l'industrie maghrebine
- b) signalant de nouvelles techniques intéressant particulièrement les industries déjà installées ou dont l'installation est prévue suivant les plans d'industrialisation des quatre pays.

La revue sera distribuée à tous les organismes industriels officiels dans les quatre pays ainsi qu'aux centres d'information et de documentation industrielles des pays maghrébins, arabes et étrangers, correspondant du CEIM.

4.2.4. Bibliographie spécialisée, intéressant particulièrement un groupe d'organismes ou une branche d'industrie dans les pays du Maghreb.

4.2.5. Echanges des études nationales, notes techniques, listes d'acquisition, catalogues, etc... (Cette activité pourrait permettre plus tard la mise au point d'une politique commune d'acquisition et d'échanges d'ouvrages et de périodiques.

4.2.6. Normalisation des méthodes bibliothéconomiques entre les services (classification, catalogage, thesaurus, et éventuellement, normalisation des méthodes dans un système de mécanisation.

Le développement de la documentation au sein du CEIM au cours de ces dernières années, pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs maghrébins et afin de combler les lacunes devenues évidentes au cours des travaux du centre, la publication d'une revue analytique maghrébine, l'élaboration d'un répertoire des sources d'informations maghrébines, la mise sur pied d'un service question-réponses et d'un service de diffusion sélective de l'information s'imposent.

#### 4.2.7. Création d'un service questions-réponses

Ce service répondra aux demandes de renseignements précis (dans le domaine industriel, technologique et statistique), formulées par les organisations industrielles et les industriels des pays concernés. Les réponses seront fournies par le centre de documentation du CEIM en faisant appel :

- . à sa propre documentation
- . à la documentation des centres d'information et de documentation dans les pays du Maghreb
- . aux réseaux d'information internationaux.

#### 4.2.8. Service maghrébin de diffusion sélective de l'information

a) Dans une première phase, les "profils" des entreprises et des utilisateurs potentiels, seront établis (par questionnaire ou par visite personnelle, afin de préciser le genre de renseignements dont ils auront besoin.

b) Ces profils permettront au SDI de relever tout article de périodique ou ouvrages ou tout autre document contenant des informations sur les nouveaux procédés intéressant les utilisateurs (entreprises, personnes, etc...). Ces utilisateurs pourraient recevoir par la suite et d'une façon régulière des photocopies d'articles et de documents.

### 5. Autres modes de coopération

#### 5.1. Lancement d'un mouvement de coopération

Création d'un comité technique :

Afin d'obtenir une plus grande efficacité dans la recherche et la diffusion de la documentation technique, les services d'information et de documentation industrielles maghrébines constitueraient un réseau d'information qui permettrait à chacun d'entre eux d'utiliser dans les meilleures conditions les ressources de tous les autres.

Le comité technique assurera la liaison entre les différents services. Il disposera d'une fiche de recherche unifiée, pratique, d'exploitation immédiate. Largement diffusée cette dernière constitue un véhicule commode, un moyen de liaison direct entre l'utilisateur et n'importe quel organisme accrédité.

### 5.2. Association professionnelle maghrébine

La création d'une fédération maghrébine des associations des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés aura pour but :

a) de grouper toutes les personnes conscientes du rôle capital de l'information scientifique et technique dans la promotion sociale et de coordonner leurs efforts en vue de la réorganisation et du développement des services d'information dans les pays du Maghreb.

b) de participer dans la mesure de ses moyens à l'éducation et à la formation des spécialistes maghrébins.

c) de provoquer par des congrès, journées d'études et toutes autres rencontres, la confrontation périodique des expériences des différents pays du Maghreb en matière d'information, de documentation et de bibliothèques techniques.

### 5.3. Multiplication des contacts personnels

Aucun travail collectif en matière d'information et de documentation scientifiques et techniques ne réussira pleinement si l'on ne prévoit pas une fois par an une rencontre inter-maghrébine et aussi périodiquement, des visites d'information auprès des services d'information et de documentation maghrébins.

Alors, les intéressés seront prêts à penser à un programme de coopération régionale plus vaste, car ils se connaîtront et les discussions qu'ils auront connues ensemble les auront préparées à aller de l'avant.

### 5.4. Esprit de coopération entre les services

On peut considérer que les frontières et le sous-développement de jeunes nations qui ont à faire face à tant de problèmes en même temps, n'ont pas disparu.



Pourtant, si nous voulons évoluer vers un ensemble documentaire maghrébin, il faut vaincre les difficultés en faisant la preuve constante au niveau de chaque service et de chaque personne d'une volonté active de coopération.

6. Préparation des services d'information et de documentation industrielles dans les pays du Maghreb pour la mécanisation future

Il s'agit sans trop tarder de nous préparer à mettre à profit les immenses possibilités que nous offre l'informatique. Le Maghreb possède un certain nombre d'ordinateurs qu'il convient de recenser et dont il faudra étudier les possibilités (pour la confection d'index bibliographique et de catalogues collectifs notamment).

L'entrée sur le marché d'ordinateurs puissants de petite dimension à des coûts moins élevés facilitera la coopération à l'échelle de grands ensembles économiques et même à l'échelle internationale.

Vu l'accroissement rapide du nombre de documents utiles qui sont publiés tous les jours dans le monde, traitant de l'industrie et vu la complexité du traitement de l'information correspondante, les pays du Maghreb ont intérêt à utiliser le traitement mécanisé de la documentation.

Néanmoins, l'informatisation ne constitue en aucune façon une fin en soi, elle doit être impérativement liée à des ressources humaines qu'il faut trouver et mettre en place.

Afin de favoriser l'automatisation des systèmes d'information, il est prudent d'opérer par étapes en passant

par des systèmes semi-automatisés.

L'option du Centre de documentation du CEIM pour le système du fichier SELECTO est un signe révélateur de sa volonté pour faire un pas vers l'informatisation future de son système.

V - COOPERATION ENTRE LES SERVICES D'INFORMATION DES ENTREPRISES  
MAGHREBINES

Les entreprises maghrébines qui songent à établir leur propre service d'information ou leur bibliothèque technique devraient envisager une autre possibilité qui, de prime abord, peut leur inspirer quelques craintes, c'est la possibilité d'une coopération inter-entreprises concernant les activités d'information. Cette coopération peut revêtir deux formes principales :

1. Etablissement d'un service d'information se partageant entre plusieurs sociétés (qui peuvent être ou non en compétition).
2. Echange d'aide et coopération entre les services d'information respectifs de différentes entreprises.

Pour la plupart des dirigeants d'entreprises maghrébines, l'idée d'une collaboration entre concurrents provoque un réflexe d'opposition qui peut se résumer par cette question : "Pourquoi aiderions-nous nos concurrents ?" La réponse est double : 1. "Parce que vous serez aidés en retour" et 2. "Parce que cela paie".

Aux Etats-Unis, l'échange d'informations sur des bases coopératives entre entreprises concurrentes, et très courante ; c'est le cas par exemple, de deux des plus grands fabricants d'automobiles. Lorsque des questions surgissent concernant la production d'une firme concurrente, il suffit, pour obtenir une réponse détaillée et précise, que l'ingénieur d'une entreprise lui téléphone et appelle l'ingénieur de l'entreprise concurrente et la réponse lui est fournie immédiatement (collègue invisible).

Cela peut sembler troublant, mais la raison de cette coopération est très simple. Chacune des entreprises sait que de grosses sommes d'argent ont été dépensées pour obtenir des renseignements sur les productions en concurrence. Elle sait que chaque compagnie concurrente fait de même. En conséquence, et par un accord mutuel, c'est en pleine liberté qu'elles échangent leurs informations. Leurs questions sont résolues sans bourse délier mais l'esprit de compétition n'a pas disparu pour autant.

C'est là un exemple de coopération dans l'échange d'informations à l'échelon le plus amical. Ce degré de collaboration est souvent psychologiquement impossible pour de nombreuses entreprises.

Il y a toutefois bien d'autres façons de réaliser un échange dans les activités d'information, sur une base coopérative. J'aimerais maintenant examiner le cas suivant :

- Etablissement d'un service d'information réparti entre plusieurs entreprises (sociétés) maghrébines

Dans la plupart des affaires, il existe une communauté d'objectifs et de préoccupations entre les entreprises rivales, car les problèmes qui surgissent dans une branche n'ont généralement pas le même intérêt pour les entreprises ou sociétés appartenant à d'autres branches d'industrie.

C'est ce fait qui a entraîné l'établissement d'associations professionnelles, celles-ci assurant les relations publiques, collectant les informations, patronnant les recherches pour leur industrie et permettant à leurs membres de bénéficier du service de bibliothèque extrêmement complet. Dans ce cas, il est évident que les membres de telles asso-

ciations, dans les pays du Maghreb, ont tout à gagner à partager un service d'information. Sur une plus petite échelle, une coopération similaire peut s'établir entre deux concurrents ou plus géographiquement proches les uns des autres. Ils peuvent mettre sur pied et se répartir un service d'information situé en un lieu accessible à chacun, les frais de fonctionnement (y compris ceux découlant de la bibliothèque) pouvant être partagés proportionnellement au volume d'affaires traitées annuellement par chaque entreprise.

Ce genre de relations entraîne des difficultés évidentes. Les membres de ces entreprises peuvent avoir des conceptions différentes concernant les sujets techniques qu'ils aimeraient voir traiter en priorité par le service d'information. On peut certainement venir à bout de ce problème par la voie des négociations et il est relativement aisé d'obtenir qu'un service d'information couvre tous les sujets qui intéressent chacune des entreprises membres.

Les avantages sont très nets : par le partage des frais, les entreprises membres peuvent disposer d'un service d'information plus important et dont le champ d'action est beaucoup plus étendu que si chacune d'elle avait créé son propre service.

L'inconvénient est tel qu'un service doit généralement se trouver en un lieu intermédiaire. Son accès est plus difficile aux membres du personnel d'une entreprise que si celle-ci avait son propre service à l'intérieur de l'usine. Toutefois, un service d'information très vaste, capable de fournir immédiatement la solution d'un problème souvent par téléphone, pouvant rassembler les éléments documentaires requis et les faire parvenir par messenger, peut atteindre un tel degré d'efficacité et de parfait fonctionnement que ses avantages laissent loin derrière l'inconvénient.

que peut constituer une certaine difficulté d'accès.

La création d'un service d'information réparti entre quelques entreprises n'est pas très différent, dans son principe, de celle d'un service d'information pour une seule entreprise. En fait, on peut considérer qu'il s'agit d'un service d'information à l'usage de différentes sections d'une même entreprise.

## VI - POSSIBILITES OFFERTES PAR LA COOPERATION INTERNATIONALE

D'une part, les pays du Maghreb doivent maintenir des relations étroites entre eux et doivent aussi favoriser une coopération au sein du Maghreb dans le domaine de l'information scientifique et technique. D'autre part, il faudrait améliorer les relations et les échanges avec d'autres pays.

Il serait aussi souhaitable d'entreprendre des efforts en vue d'établir une coopération plus étroite et plus suivie avec les organisations internationales et de participer d'une façon plus complète à leurs activités. Il faut tenir compte des recommandations, normes et autres directives, préconisées par les organisations internationales et devraient tirer parti des possibilités qu'offrent les organismes d'assistance bilatérale ou multilatérale, notamment l'ONUDI, en matière d'information industrielle, tant sur le plan des services directs que sur la création de services nationaux et régionaux d'information et de documentation industrielles.

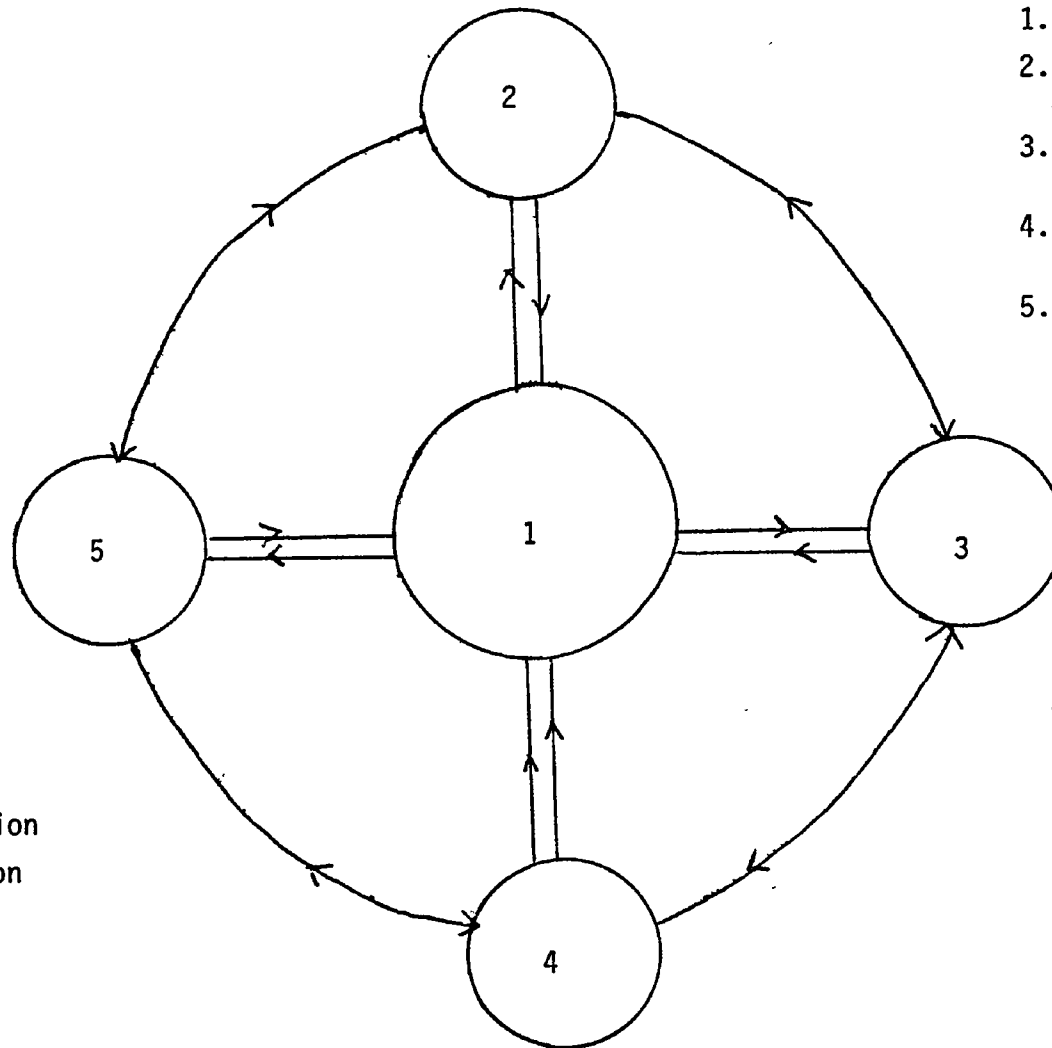
Il est à signaler que l'aide internationale, en matière d'information industrielle à l'intention des pays en voie de développement est, dans son principe et dans ses intentions abondante et disponible ; encore fallait-il organiser la diffusion en cette matière. On connaît le rôle de l'ONUDI et du Centre de développement de l'OCDE dans ce domaine ; les services Questions-Reponses de ces deux organisations se sont, au cours des années, progressivement répartis les rôles par le transfert du service Questions-réponses du Centre de développement de l'OCDE à la Société internationale pour le développement.

A l'occasion de ce transfert, un très important fonds de documentation relatif aux questions industrielles jusqu'alors traitées par l'OCDE a été transmis à l'ONUDI. Cependant que la répartition des rôles entre l'ONUDI et la SID se trouvait précisée, le domaine de l'information industrielle étant des lors exclusivement dévolu à l'ONUDI.

En effet, une coopération en matière d'information scientifique et technique ne peut évoluer en vase clos et doit s'intégrer dans un système mondial d'information, car il s'agit avant tout d'accéder à l'information disponible dans le monde. Ceci permettra à chaque pays quel que soit son stade de développement, de tirer parti au maximum des systèmes mondiaux et de participer à la circulation à double sens des ressources en information au sein de la communauté mondiale. Et c'est en étant basée sur ce principe qu'une coopération aurait sa raison d'être.



VII - Proposition d'éléments pour un schéma de coopération



1. S. inf. du C.E.I.M.
2. S. inf. des Ministères de l'Industrie (Maghreb)
3. S. inf. des centres nationaux d'études industrielles (Maghreb)
4. S. inf. des entreprises industrielles (Maghreb)
5. S. inf. des instituts scientifiques et techniques (Maghreb)

Organes d'information

- 1) Application du système
- 2) Traitement de l'information
- 3) Diffusion de l'information auprès du C.E.I.M.

C.E.I.M. :

- 1) Mettre sur place un système de coopération et de coordination
- 2) Stockage et traitement des documents
- 3) Diffusion de l'information

## CONCLUSION

Puisque le développement industriel et technique dans les pays du Maghreb doit être planifié, réalisé et étant donné que la production doit être commercialisée, il est nécessaire de disposer d'informations variées et d'accès facile: données, statistiques, normes, règlements, documentation technique, résultats de recherches, nouvelles publications, etc...

Ce besoin est ressenti par les organisations régionales, les gouvernements, les associations industrielles, les instituts scientifiques et les entreprises.

Cette documentation doit être organisée et accessible aussi rapidement et aisément que possible aux responsables de tous niveaux dans tous les secteurs de l'économie. Cette tâche ne peut être accomplie que par des centres d'information appropriés.

Il paraît donc indispensable d'organiser entre ces centres d'information une coopération et une coordination de leurs activités documentaires.

J'ai tenté de proposer et de résoudre d'une façon rationnelle et après mures réflexions certains problèmes concernant les possibilités de coopération et de coordination en matière d'information et de documentation industrielles au niveau régional du Maghreb... Je sais bien qu'une telle coopération régionale suppose d'assez longs délais et nécessite de grands efforts pour la réaliser.

Il est nécessaire dans un premier stade que les responsables des services d'information à caractère économique et industriel se consultent et maintiennent entre eux des rapports de coopération et de collaboration fraternelle, de telle manière qu'une coopération réelle soit assurée entre les centres de documentation au niveau national et régional, facilitant le développement économique, social et culturel, par la mise en place d'un réseau d'échanges d'information.

BIBLIOGRAPHIE

- ONUDI. - L'information industrielle - Monographie de l'ONUDI n° 13 New York 1971.
- LEVAN (S.). - Création de service d'information industrielle dans les pays en voie de développement - Document ONUDI ID WG 61 DP 4 (1970).
- Rapport séminaire d'information industrielle de Rabat - Document ONUDI, 1971.
- OCDE. Les responsabilités des gouvernements dans le domaine de l'information destinée à l'industrie, 1970.
- SCHWOERBEL (M.H.). - Considération sur l'information industrielle. Document ONUDI, 1971.
- L'information et l'industrialisation en Afrique - Document CEA 1973 (id 73-2 708).
- Service d'information sur l'équipement industriel - Document ONUDI (id 72-7 211 (1972)).
- Le centre d'échange d'information industrielle - Document ONUDI id 73-6934 (1973).
- VON LEDEBUR. - L'amélioration de l'information industrielle sur le marché africain - Document ONUDI (id. 73 1866) 1973.
- TRYSTRAM (J.P.). - La documentation automatique. - Paris : Dunod, 1971.
- ONUDI. - L'unité d'information dans la petite entreprise. - New York : ONUDI, 1974.
- LOSSEV (K.S.). - Organisation des services de l'information scientifique et technique à l'intérieur de l'industrie dans les pays en voie de développement (cours ONUDI/UNESCO pour la formation des spécialistes en information industrielle et documentation (Moscou 1975).

- YANIOUK (V.). - Particularités de l'information au service de l'industrie (cours ONUDI/UNESCO pour la formation des spécialistes en information industrielle et documentation (Moscou 1975).
- TCHAKHMAKHTCHEV (A.G.). - Activités des organisations internationales dans le domaine de l'information scientifique, technique et industrielle (cours ONUDI/UNESCO pour la formation des spécialistes en information industrielle et documentation (Moscou 1975).
- ONUDI. - L'information au service de l'industrie et de l'industrialisation : les services d'information industrielle de l'ONUDI.
- OCDE. - Conférence sur la communication des connaissances scientifiques et techniques à l'industrie (Stockholm 7-9 octobre 1963).
- Etude sur la réalisation de l'UNISIST (étude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique) UNISIST 1967 et 1971.
- UNISIST. - Rapport final de la "conférence intergouvernementale pour l'établissement d'un système mondial d'information scientifique (4-8 oct. 1971).
- UNISIST. - L'étude sur les problèmes de l'accessibilité et la diffusion des données de la science et de la technologie (SC/74/W5/16).
- UNISIST. - Principes directeurs pour la réalisation d'un inventaire national des services d'information scientifique et technologique (SC/75/WS/28).
- UNISIST. - Principes directeurs pour la planification des systèmes nationaux d'information scientifique et technologique.
- UNISIST. - Proposition pour un système international d'échange d'information sur les programmes de formation et d'enseignement dans le domaine de la documentation et de l'information. (SC/74/WS/65).
- C.E.A. - Répertoire des organisations intergouvernementales de coopération en Afrique. - Nations Unies, 1976.

- C.N.D. Rabat. - Journées de l'information et de la coopération scientifiques et technologiques 2-3 décembre 1974. Rabat (Maroc).
- TOCATLION (Jacques). - Possibilités de réalisation d'un réseau de télédocumentation régionale, papier présenté aux journées de l'information et de la coopération scientifiques et technologiques CND, Rabat 2-3 décembre 1974.
- ZAHER (CR Mme). - Collaboration internationale dans le domaine de l'information, communication présentée aux Journées de l'information scientifique et technique, Rabat 2-3 décembre 1974.
- NATIONS UNIES. Conseil économique et social. - science et technique : mise en place d'un réseau d'échanges de renseignements techniques, juin 1976.
- INSTITUT AL BACH HAMBIA. Tunis. - Les unités de documentation en Tunisie - numéro spécial, 1968.
- C.N.D. Rabat. - Répertoire des bibliothèques et centres de documentation du Maroc : 2ème édition, 1974.
- CENTRE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET DE TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES. Alger. - Répertoire des centres et services de documentation région d'Alger, 2ème édition, 1977.
- C.E.I.M. Tanger. - Version révisée du projet de programme pour le développement du service de documentation, mai 1973.
- C.E.I.M. Tanger. - Projet d'organisation et programme d'exécution en vue du développement de la division de la documentation pour la création d'une Banque maghrébine d'information, décembre 1976 (Rapport effectué par Mme BEAUCHERT, expert de l'ONUDI.).
- C.E.I.M. Tanger. - Projet de programme de travail 1977. - CEIM, janvier 1977.
- C.E.I.M./ONUDI. - Séminaire sur la coopération industrielle, facteur de développement régional (Tanger, 2-7 décembre 1974).

- BEAUCHET (Micheline). - Conditions d'établissement d'un système régional d'information industrielle au centre de documentation de l'OMVS, 15 septembre 1977. (TS/RAF/77/019/11-01/31.3.B).
  
- ALGERIE. Plan quadriennal 1970-1973.
  
- ALGERIE. Plan quadriennal 1974-1977
  
- MAROC. Plan quadriennal 1968-1977
  
- MAROC. Plan quadriennal 1973-1977
  
- TUNISIE. Plan quadriennal 1973-1976.

- A N N E X E S -



## ANNEXE I

### COMMENT REMPLIR LA FORMULE DE DEMANDE

Remplissez la FORMULE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS et envoyez-la à l'adresse suivante :

Service de consultation et de renseignements industriels

ONUDI  
Boîte postale 707  
A-1010 Vienne  
(Autriche)

EXPOSEZ le problème qui vous intéresse de façon aussi détaillée et précise que possible. N'oubliez pas que notre réponse dépendra beaucoup de la façon dont vous formulerez votre demande.

UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS BIEN FORMULEE DOIT CONTENIR LES INDICATIONS SUIVANTES :

Le sujet ou domaine d'application - veuillez limiter votre demande à un seul produit, service, procédé, activité, etc.

Le type de renseignements que vous désirez recevoir - procédés techniques, vendeurs, débouchés, coûts, sources, adaptation, main-d'oeuvre et formation, etc.

La forme sous laquelle vous désirez recevoir une réponse - bibliographies, documents, articles, rapports statistiques, aperçus, catalogues, rapports, profils d'industries, avis et/ou recommandations d'experts, adresses, etc.

Les éléments indispensables à la compréhension du problème - Indiquez les éléments qualitatifs et quantitatifs indispensables, tels que matières premières disponibles, capacité de production, frais de premier établissement, etc., en joignant, le cas échéant, des notes d'explication et documents sur les facteurs techniques, économiques et sociaux.

La raison de votre demande et ce que vous attendez de notre réponse.

Les autres sources avec lesquelles vous êtes déjà entré en contact ou auxquelles vous avez accès.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : .....

Adresse : .....

ENONCE DE LA QUESTION

Sujet ou domaine d'application

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Type(s) de renseignements souhaités

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Forme sous laquelle vous souhaitez recevoir une réponse

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Éléments indispensables à la compréhension du problème

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

But de la question et résultats escomptés

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Autres sources de renseignements avec lesquelles vous êtes déjà en contact

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date ..... Signature .....

ANNEXE II

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

à adresser à :

SID - SERVICE DE REFERENCES - DEVELOPPEMENT

49, rue de la Glacière - 75013 Paris

(France)

Enregistré  
SID.

-----  
Demandeur (Nom, organisme, adresse postale)

-----  
Sujet ou domaine (un seul produit, fonction, service, etc.)

-----  
Forme(s) de réponse souhaitée(s) (statistiques, études, documents, bibliographie, etc.)

-----  
Informations recherchées (1)

-----  
Problème à l'occasion duquel la question est posée (1)

-----  
(1) Soyez très précis S.V.P. Si nécessaire, joindre feuille(s) supplémentaire(s) et/ou document(s) explicatif(s).

-----  
Autres sources d'information précédemment ou simultanément consultées

-----  
LANGUES PREFEREES

pour notre correspondance avec vous: • pour la documentation à recevoir

Français : : : : :      English : : : : :

Inscrivez le chiffre 1 dans le carré correspondant à la langue préférée.

• Inscrivez ci-dessus les langues dans lesquelles la documentation peut vous être utile, par ordre de préférence .

.....  
pour correspondre avec nous, veuillez utiliser l'anglais, l'espagnol ou le français.

-----  
Cachet

Date

Signature du demandeur

-----  
**IMPORTANT :** Il est recommandé au demandeur de remplir cette fiche avec le plus grand soin et la plus grande précision. La qualité et l'utilité des réponses dépend très largement de formulation des questions.

### ANNEXE III

#### Services sectoriels d'information pour l'industrie algérienne

##### 10.1. Industries Alimentaires.

SOCIETE NATIONALE DE GESTION ET DE  
DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ALI-  
MENTAIRES. SOGEDIA.

13, Av. Claude Debussy - Alger.

64 - 38 - 01. Poste 58.

Melle Haddour.

7 H 45 - 16 H 15.

##### 10.2. Industries du Batiment

SOCIETE NATIONALE DES MATE-  
RIAUX DE CONSTRUCTION.-S.N.M.C

11, rue Hammani - Alger.

63 - 04 - 60 P. 286.

Mr. Elkenz.

7 H 30 - 12 H, 14 H 30 - 18 H.

SOCIETE NATIONALE DES MA-  
TERIAUX DE CONSTRUCTION.-  
S.N.M.C.

Gué de Constantine-Alger.

76 - 69 - 33 à 34.

Mr. Talbi.

8 H - 12 H, 14H30- 18 H.

Accés au personnel.

##### 10.3. Industries du Bois

. SOCIETE NATIONALE DES INDUSTRIES  
DE LA CELLULOSE.- SONIC.

38, rue des Frères Bouadou.

Birmendraeïs - Alger.

60 - 18 - 02.

Mr. Omar Chabane.

8 H 45 - 16 H 15.

.SOCIETE NATIONALE DES IN-  
DUSTRIES DU BOIS ET DU  
LIEGE.- S.N.L.B.

1, rue Aristide Briand.

Hussein-Dey - Alger.

77 - 50 - 00.

Mme. Chennit.

8 H - 12 H, 14H30- 18H30.

10.4. Industries Chimiques.

SOCIETE NATIONALE DES INDUS-  
TRIES CHIMIQUES - S.N.I.C.

24, Bd. Zirout-Youcef -Alger.

63 - 29 - 10 à 13 P. 13.

Mr. Kaouah, et

Melle Benabelouahab.

10.5. Industries Cinématographiques.

OFFICE NATIONAL DU CINEMA  
ET DES INDUSTRIES CINEMATO-  
GRAPHIQUES.- O.N.C.I.C.

Immeuble des Asphodèles.

Ben-Aknoun - Alger.

78 - 48 - 92.

Mme Mekhazmi.

9 H - 12 H.

10.6. Industries Electroniques.

SOCIETE NATIONALE DE FABRI-  
CATION DE MATERIEL ELECTRIQUE.-  
SONELEC.

4 et 6 Bd. Mohamed V.-Alger.

63 - 70 - 82 à 86.

Mr. Boukhalfa.

7 H 45 - 11H45, 13H45- 17H45.

10.7. Industries Energétiques.

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRI-  
CITE ET DU GAZ.-SONELGAZ.

2, Bd. S. Bouakouir - Alger.

64 - 82 - 60 à 65 P. 22.65.

Mr. Bensahli.

7 H 45 - 11H45, 13H45 - 17H45.

SOCIETE ALGERIENNE D'INGINEE-  
RING INDUSTRIEL ET PETROLIER.

Terminal de Sidi Arcine.

BP 54. El-Harrach - Alger.

76 - 38 - 66.

Mr. Medjbeur.

8 H - 12 H, 14 H - 17 H.

.../...

IST ALGIST ALGIST ALGIST ALGIST ALGIST ALC

SOCIETE NATIONALE DE TRANS-  
PORTS DE COMMERCIALISATION  
DES HYDROCARBURES.-SONATRACH.

126, rue M. Didouche - Alger.

64 - 41 - 32.

Mr. Belkhedime.

8 H - 12H, 13 H - 17 H.

SONATRACH- DIRECTION DES TRAVAUX  
PETROLIERS.

2, rue Capitaine Azzoug- H-Dey.-Alger.

77 - 12 - 77.

Mr. Ben M'hidi.

8 H - 17 H.

SONATRACH - DIVISION COMMER-  
CIALISATION.

46, Bd. Mohamed V.-Alger.

64 - 12 - 24.

Mme Merrouche.

8 H - 12 H, 14 H - 17 H.

SONATRACH. IMMEUBLE MAURE-  
TANIA.

Agha - Alger.

64 - 67 - 80 à 84.

Mr. Belarbi.

8 H - 12 H, 14 H- 17 H.

#### 10. 8. Industries Extractives.

SOCIETE NATIONALE DE RECHERCHES  
ET D'APPLICATION MINIERE.-SONAREM.

127, Salah Bouakouir - Alger.

63 - 15 - 55.

Mme Lahlou .

8 H - 12 H, 14 H - 18 H.

SONAREM- DIVISION COMMERCIALE.

8, rue Franklin Roosevelt-Alger.

64 - 41 - 52 à 53, 64 - 47 - 52 à 53.

Mme Benbarkat.

8 H - 12 H, 14H 30 - 17 H.

SONAREM.-DIVISION ENGINEE-  
RING ET DEVELOPPEMENT.

1, rue Haneg, Idir-Cinq-Mai-  
sons El-Harrach - Alger.

76 - 59 - 41.

Mr. Bensenouci..

8 H - 16 H 30.

SONAREM-DIVISION LABORATOIRE

1, rue Ahmed Idir-Cinq Mai-  
sons.El- Harrach - Alger.

76 - 45 - 70 à 73.

Melle Baza.

8 H - 16 H 30.

.../...

SONAREM - DIVISION  
RECHERCHE.

8, rue des Aurès - Route de l'arbâa.  
El-Harrach - Alger.

76 - 61 - 01 à 03.

Mr. Ben amani.

8 H - 16 H 30.

10.9. Industries Mécaniques.

SOCIETE NATIONALE DES CONSTRUCTION MECANQUES.-SONACOME.

Route Nationale n°1. Birkhadem

66 - 93 - 92 à 94.P. 322.

Mme Bouanani.

8 H - 16 H 30.

SOCIETE NATIONALE DES  
CONSTRUCTIONS MECANQUES  
ROUIBA.

BP N°15. Rouiba - Alger.

80 - 67 - 83, 80- 69-70

à 76.,80- 63- 40 à 41.

Mr. Bakhouche. P.25.89.

8 H - 11H30, 14H30- 16H.

10.10. Industries Sidérurgiques.

UNION METALLURGIE ARABE.

BP N°4. Cheraga-  
Telex Solbara - 52553.-Alger.

78 - 15 - 79 à 80, 78- 27- 05 à 06.

Mr. Belhayat.

8 H - 12 H, 14 H 30 - 16 H.

SOCIETE NATIONALE DE SI-  
DERURGIE.- S.N.S.

8, Rue de Verdun-El-Biar.

78 - 44 - 62 .

Mme Ouiguini.

8 H - 17 H 30.

SOCIETE NATIONALE DE METALLURGIE

1, Avenue Tripoli-Unité Siège.

77 - 28 - 10.

Melle Djouadi. et Melle Tabti.

8 H 30 - 11 H 30 - 17 H.

SOCIETE NATIONALE DE SI-  
DERURGIE.-S.N.S.

12, rue du Chenoua-Hydra

60 - 35 - 90 à 92.

Mr. Boulafia.

8 H - 11H30, 14H30-17H.

.../...

IST ALGIST ALGIST ALGIST ALGIST ALGIST ALG



10.11. Industries Textiles  
Cuirs et Peaux.

SOCIETE NATIONALE DES INDUS-  
TRIES DES PEAUX ET CUIRS.-  
SONIPEC.

14, rue Abane Ramdane- Alger.

Mr. Mohamed Selloun.

8 H - 12 H.

SOCIETE NATIONALE DES INDUS-  
TRIES TEXTILES. Dépt. DE LA  
PLANIFICATION.-SONITEX.

6, rue Patrice Lumumba-Alger.

63 - 02 60 à 62 ,

64 - 86 60 à 62.

Mr. Ferredj.

8 H - 12 H, 14 H - 18 H.

CENTRE D'ETUDES INDUSTRIELLES DU MAGHREB

C.E.I.M.

B.P. 235 - TEL 384.54/5

TANGER MAROC

**CREATION**

- . LE C.E.I.M. est un organisme intergouvernemental créé par les Etats du Maghreb en 1967 avec la participation du Fonds Spécial des Nations Unies.
- . LE C.E.I.M. est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.
- . LE C.E.I.M. est placé sous la tutelle du C.P.C.M au même titre que les autres institutions économiques maghrébines.

**ORGANES**

- . LE C.E.I.M. dispose :
  - D'un Conseil d'Administration comprenant trois représentants par pays ;
  - D'un Directeur nommé par la Conférence des Ministres de l'Economie du Maghreb ;
  - D'un personnel technique et administratif maghrébin.

**ATTRIBUTIONS DU C.E.I.M.**

— Le C.E.I.M. :

- . Effectue des Etudes ayant pour objectifs de dégager des possibilités de coopération dans le domaine industriel entre les pays du Maghreb ;
- . Entrepren, à la demande d'organismes spécialisés, des études de projets de développement d'une zone ou d'un secteur industriel spécifique ;
- . Prête sur le plan des Etudes, son assistance au bénéfice de personnes physiques ou morales maghrébines ou autres ;
- . Organise des Séminaires ayant pour thèmes des sujets portant sur le développement industriel et la planification ;
- . Organise des Stages au profit de cadres originaires des pays membres ;
- . Assure le Secrétariat du Comité Maghrébin des produits pharmaceutiques ;
- . Rassemble toute documentation industrielle statistique et technologique.

## PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES

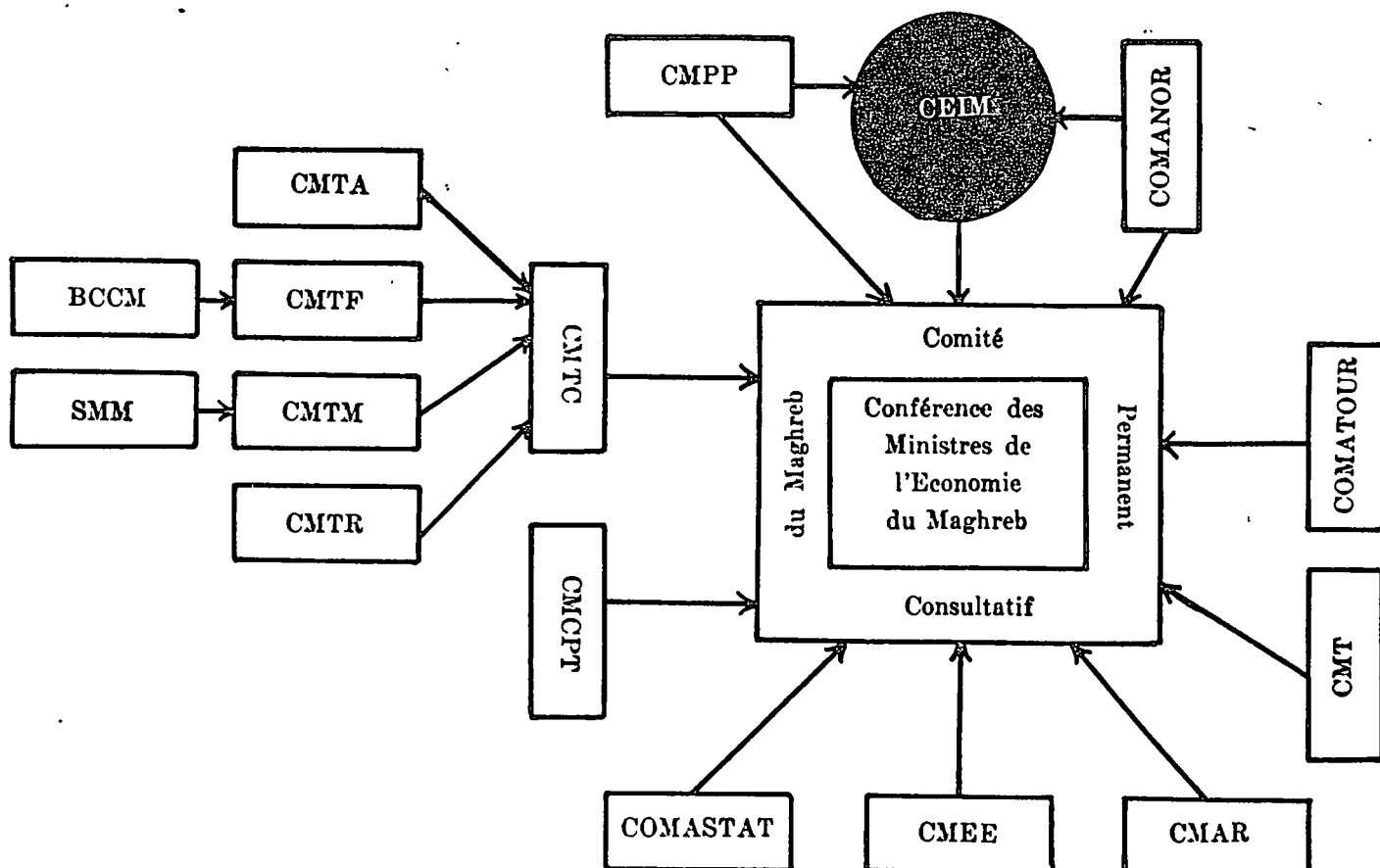
### ETUDES :

- . Normalisation industrielle entre les pays du Maghreb (Etude sectorielle).
- . Approvisionnement d'eau et dessalement d'eau (Etude technico-économique).
- . Engrais (Etudes Générales).
- . Alfa et panneaux d'alfa (Etude de marché, étude technico-économique).
- . Potasse (Etude de marché, étude technico-économique).
- . Produits pharmaceutiques (Etude de marché).
- . Aluminium (Etude de marché, étude technico-économique).
- . Industrie de la Machine-Outil (Etude de marché).
- . Industries du Sel (Etude de marché, étude technico-économique).

- . Dérivés fluorés (Etude de marché, étude technico-économique).
- . Métallurgie des Non-Ferreux (Etude sectorielle).
- . Composants électro-ménagers (Etude de marché, étude technico-économique).
- . Fer blanc (Etude de marché, étude technico-économique).
- . Aciers spéciaux (Etude de marché).
- . Sous-traitance dans les secteurs mécanique, métallique et électrique (étude sectorielle).

### SEMINAIRES sur :

- . Les Techniques d'Evaluation des Projets Industriels Multinationaux.
- . La Coopération Industrielle, Facteur de Développement Régional.



## ANNEXE V

### Liste des Comités maghrébins

CEIM : Centre d'Etudes Industrielles du Maghreb (Tanger).

CMPP : Comité Maghrébin des Produits Pharmaceutiques.

COMANOR : Comité Maghrébin de Normalisation.

CMTC : Commission Maghrébine des Transports et Communications.

CMTA : Comité Maghrébin des Transports Aériens.

CMTF : Comité Maghrébin des Transports Ferroviaires.

BCCM : Bureau Central de Compensation Maghrébine.

CMTM : Comité Maghrébin des Transports Maritimes.

SMM : Secrétariat Maritime Maghrébin.

CMTR : Comité Maghrébin des Transports Routiers.

CMCPT : Comité Maghrébin de Coordination des Postes et Télécommunications.

COMASTAT : Comité Maghrébin des Statistiques et de la Comptabilité Nationale.

CMEE : Comité Maghrébin de l'Energie Electrique.

COMATOUR : Comité Maghrébin du Tourisme

CMAR : Comité Maghrébin d'Assurance et de Réassurance.

CMT : Comité Maghrébin du Travail.

## ANNEXE VI

### RECENSEMENT DES UNITES DE DOCUMENTATION INDUSTRIELLES DANS LES PAYS DU MAGHREB

#### Adresse de l'unité

Direction du service : (Nom du responsable)

#### Historique :

- date de fondation
- statut (service public)
- financement (budget du centre ou du service)

#### Domaine couvert par la documentation

#### Organisation du service

- effectif total

#### Locaux

#### Collections

- ouvrages
- périodiques
- fonds d'archives
- cartes géographiques
- documents iconographiques

#### Classification

#### Indexation et analyse

Recherches documentaires

Catalogues

Diffusion - publications

» .

Accès :

Horaire :

Prêt